

# COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Date de la convocation : 5/04/2022.

Date d'affichage : 5/04/2022.

L'An Deux Mil Vingt-Deux,

Le treize avril,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

**Présents** : Mme Christiane BOCQUET, 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Florence AUCOIN, Mme Mélinda CORNE, Mme Elisabeth LÉLU, M. Michel PIGOURY, M. Patrick SAUTEREAU, M. Serge SOSIEWICZ, M. Frédéric ZALEWSKI.

## **Absents :**

M. Sébastien CIUDAD a donné procuration à M. Gilles NOËL.

Mme Jessaline BINET a donné procuration à Mme Mélinda CORNE.

Mme Chantal GENTY a donné procuration à M. Serge SOZIEWICZ.

M. Michel PILOQUET a donné procuration à Mme Christiane BOCQUET.

M. Pascal RIALLOT a donné procuration à M. Michel PIGOURY.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1 Nomination d'un secrétaire de séance**

### **2 Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2022.**

### **3 ADMINISTRATION FINANCES**

- a) Création d'un poste de quatrième adjoint et élection de l'adjoint.
- b) Personnel communal : déclarations de vacances d'emplois au sein des services administratifs et techniques.
- c) Budget principal : vote des taux des trois taxes locales.
- d) Budget principal et budget du lotissement : vote des budgets primitifs 2022.
- e) Forêt communale : programme des travaux en 2022.

### **4 ADMINISTRATION GENERALE**

- f) Nouvelles dénominations de la salle des loisirs et de l'espace de la cour de la Mairie.
- g) CCHNVY : transfert de la compétence « enseignement de la musique et de la danse ».

### **5 QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré dix conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

## **1 – NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M<sup>me</sup> Anne Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

## 2 – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 MARS 2022**

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

### 3 – **ADMINISTRATION FINANCES**

- a) En vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints. A l'unanimité, l'assemblée délibérante a décidé de la création d'un quatrième poste d'adjoint au Maire et elle a procédé à son élection. Mme Chantal GENTY a été élue, unanimement, à ce poste qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2022. L'indemnité de fonction versée a été fixée à 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- b) Monsieur le Maire a informé les conseillers municipaux que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder aux vacances de postes à pourvoir aux seins des services administratifs (17 h 30/hebdo.) et techniques (un temps complet). La commission communale du personnel se réunira prochainement afin d'établir les profils et fiches de postes pour ces deux agents qui seront recrutés au 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- c) Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales pour 2022, pour un produit prévisionnel attendu de 586 212,00 € :

	TAUX 2020	<b>TAUX VOTÉS 2022</b>
Taxe foncière (bâti)	16.80 %	<b>40.70 %</b>
Taxe foncière (non bâti)	48.65 %	<b>48.65 %</b>
CFE	20.72 %	<b>20.72 %</b>

- d) Monsieur le Maire a sollicité l'assemblée afin qu'elle se prononce sur les budgets primitifs de la commune et du lotissement, arrêtés lors de la réunion de la commission des finances du 6 avril 2022.

Le budget de la commune a été approuvé à la majorité 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme AUCOIN, MM. SAUTEREAU et ZALEWSKI) :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 649 349.74 €	1 649 349.74 €
INVESTISSEMENT	996 283,00 €	996 283,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 645 632.74 €</b>	<b>2 645 632.74 €</b>

Le budget du lotissement a été approuvé à l'unanimité :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	329 259.50 €	389 442.34 €
INVESTISSEMENT	650 915.73 €	321 788.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>980 175.23 €</b>	<b>711 230.84 €</b>

- e) A l'unanimité, les conseillers municipaux ont approuvé le programme 2022 des travaux en forêt communale, établi par l'ONF, pour un montant en investissement de 24 700,00 € H.T.

#### 4 – ADMINISTRATION GENERALE

- f) Le 8 mai prochain, à l'occasion de la commémoration de l'Armistice du 8 mai 1944, la municipalité procèdera officiellement à la nouvelle dénomination de la salle des loisirs Guy BONNET et à l'inauguration de la cour de la Mairie « espace Amiral Paul GALLERET ». L'assemblée a approuvé, à l'unanimité, ces hommages rendus à :
- Guy BONNET, jeune varzycois résistant FFI du maquis Mariaux (l'un des plus importants en nivernais). Cet enfant de Varzy a été tué le 1<sup>er</sup> septembre 1944 lors du combat de Corancy par les soldats allemands occupant Château-Chinon. Il était âgé de 21 ans.
  - l'Amiral Paul GALLERET (1902-2001), né à Varzy. Son indéfectible fidélité à l'égard du Général De Gaulle lui a permis d'accéder au plus haut grade de la marine française.
- g) La commune étant membre de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne et, réglementairement, monsieur le Maire a sollicité le conseil municipal afin qu'il se prononce sur la prise de la compétence « enseignement de la musique et de la danse » actée lors du conseil communautaire du 14 décembre dernier. Il a été procédé à un vote à bulletin secret dont le résultat a conduit l'assemblée à émettre, à la majorité, un avis défavorable au transfert de cette compétence à la CCHNVY (9 voix DEFAVORABLE, 5 voix FAVORABLE, 1 BLANC).

#### 5 – QUESTIONS DIVERSES

↳ Suite à sa demande, Monsieur Frédéric ZALEWSKI a pris la parole au sujet des travaux à entreprendre à l'église en sollicitant monsieur le Maire afin de rencontrer La Fondation du Patrimoine pour bénéficier de leur dispositif financier en vigueur.

↳ Informations relatives au programme PVD :

- 1- versant Etat, la convention ORT suit son cours (signature fin décembre 2022) et ses modalités finalisées et validées préalablement par les instances concernées.
- 2- versant CRBFC, centralités rurales en région et une dotation de 0,5 millions d'euros sur les projets résultant de notre étude. Une convention de principe sera à signer en juillet prochain (Varzy-CCHNVY- Pays).

- 3- les trois groupes de travail (communication, signalétique, végétalisation) seront réunis à l'automne 2022.
- 4- Candidature au label Cités de Caractère BFC : avis défavorable du conseil d'administration de l'association pour poursuivre la procédure de labellisation. Si la commune souhaite, à long terme, rejoindre le réseau national « Petites Cités de Caractère de France », cette volonté est incompatible avec une adhésion au réseau régional Cités de Caractère BFC.

↳ Cérémonie commémorative des Déportés le vendredi 22 avril 2022 dès 11 h 30, devant le monument situé boulevard d'Auxerre.

↳ Avant le 8 mai prochain, le monument aux Morts situés dans le cimetière sera nettoyé par l'entreprise PF Marbrerie BILLON avec réfection des joints défectueux et rechampissage en peinture bordeaux.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

**Affichage : le 15/04/2022**

Le Maire  
Gilles NOUET  
MAIRE DE VAREZ  
COLOMBE  
SAINT-ETIENNE  
SAINT-PIERRE  
SAINT-JACQUES  
SAINT-LEGER  
SAINT-MARTIN  
SAINT-VINCENT  
SAINT-YVES  
SAINT-ZEPPHIRE  
SAINT-ANDRE  
SAINT-BENOIT  
SAINT-ETIENNE  
SAINT-JACQUES  
SAINT-LEGER  
SAINT-MARTIN  
SAINT-VINCENT  
SAINT-YVES  
SAINT-ZEPPHIRE  
SAINT-ANDRE  
SAINT-BENOIT